

33

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Jusqu'à

30%

de soutien pour les projets d'investissements matériels des entreprises



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grandes Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention et/ou Avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 30% (des dépenses engagées éligibles)



PÉRIODE

Dispositif permanent jusqu'à épuisement des fonds

POUR QUELS PROJETS ?

Cette aide vise à soutenir les projets d'investissements se rapportant à :

- ↳ **La création** d'un nouvel établissement
- ↳ **L'extension** des capacités de production
- ↳ **La diversification** de production
- ↳ **Un changement fondamental** de l'ensemble du processus de production

Les dépenses retenues couvrent les **actifs corporels et incorporels**, ainsi que les **coûts salariaux sur 24 mois**.

Ce dispositif, **prioritairement destiné aux entreprises d'au moins 10 salariés**, permet la mobilisation d'une **subvention et/ou d'une avance remboursable de 30% des dépenses éligibles engagées par l'entreprise**.

Une attention particulière est à avoir sur **la dimension environnementale** des projets (modes de production plus sobres, transition écologique et énergétique...).

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres aides sont mobilisables en complément de ce dispositif en soutien :

- ↳ Aux innovations produits et process,
- ↳ Aux impacts sur les conditions de travail, aux économies de matières premières, à l'environnement...

17 ANS

D'expérience

53 M€

D'aides publiques obtenues en 2019

4

Implantations en France

46

Collaborateurs



Franck MAUDOUX

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS